

Conducteur-régleur/conductrice-régleuse de machines à mouler les plastiques

La conduite et le réglage de machines à mouler les plastiques consistent à produire différentes pièces selon les procédés de transformation du plastique suivants : injection, rotomoulage et thermoformage.

La personne qui exerce ce métier doit planifier la production de la pièce ou de l'article commandé, de même que préparer la machine et les divers accessoires et périphériques. Elle doit aussi constamment contrôler la production et effectuer les divers ajustements en cours de route.

En outre, ce travail exige une bonne dextérité manuelle pour manier avec précision les outils pendant l'ajustement des équipements, une acuité sensorielle développée (toucher, vision, olfaction, ouïe, goût) et une bonne forme physique.

L'extrusion de matières plastiques ne fait pas partie des compétences exigées pour ce métier, puisqu'elle fait l'objet d'une norme professionnelle et d'une qualification professionnelle distinctes¹.

Le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail a été élaboré par Emploi-Québec en concertation avec le ministère de l'Éducation et le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie des plastiques et des composites.

Le programme mène à l'obtention du certificat de qualification professionnelle de **conducteur ou conductrice de machines à mouler les plastiques pour les procédés d'injection, de rotomoulage et de thermoformage**.

Le certificat de qualification professionnelle est signé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et son ou sa titulaire est inscrit ou inscrite au Registre des compétences du ministère.

Les compétences à maîtriser

Le Comité sectoriel de main-d'oeuvre dans l'industrie des plastiques et des composites et les représentants et représentantes de l'industrie de la plasturgie considèrent que, conformément aux modules d'apprentissage, la pleine maîtrise des quatre compétences essentielles suivantes est obligatoire pour l'exercice du métier de conducteur ou conductrice de machines à mouler les plastiques :

1. Planification;
2. Préparation de la machine;
3. Production de pièces;
4. Arrêt de la machine.

Au début de la démarche de qualification professionnelle, le compagnon ou la compagne fait l'inventaire des compétences de la personne qui s'inscrit et adapte le plan individuel d'apprentissage en conséquence.

Le compagnon ou la compagne d'apprentissage consigne les résultats de ses observations dans le carnet d'apprentissage, tout au long de la démarche.

Conditions d'obtention du certificat

Au terme de l'apprentissage l'apprenti ou l'apprentie devra, pour obtenir le **certificat de qualification professionnelle**, démontrer qu'il ou elle maîtrise pleinement les quatre compétences essentielles exigées.

Lieux d'apprentissage

L'apprentissage peut se faire dans les entreprises qui offrent le Programme d'apprentissage en milieu de travail, plus précisément celles qui utilisent l'un ou l'ensemble des procédés de transformation suivants : injection, thermoformage et rotomoulage.

Durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage peut varier selon l'expérience et les compétences de l'apprenti ou de l'apprentie, l'organisation du travail, etc. Le comité sectoriel de main-d'oeuvre estime qu'il faut environ deux ans pour se qualifier.

Critères de sélection des apprentis et apprenties

La participation au programme est volontaire. L'apprenti ou apprentie doit avoir 16 ans révolus et occuper un emploi dans le métier qui fait l'objet de l'apprentissage. En outre, la personne qui s'inscrit, son employeur et Emploi Québec signent une entente relative au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Critères de sélection des compagnons et compagnes

Les compagnons et compagnes d'apprentissage sont des personnes qualifiées qui maîtrisent pleinement les compétences de leur métier et qui sont capables de bien communiquer avec les apprentis et apprenties, de les soutenir et d'attester qu'ils et elles ont accompli leur apprentissage. Les compagnons et compagnes devraient, en outre, être titulaires d'un certificat de qualification professionnelle de conducteur ou conductrice de machines à mouler les plastiques délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. On pourra faire exception à cette règle lorsque la personne, dans l'entreprise, n'est titulaire du certificat de qualification.

Le comité sectoriel de main-d'oeuvre suggère fortement aux employeurs de sélectionner des compagnons et compagnes qui possèdent cinq ans d'expérience.

Emploi-Québec

Pour tout autre renseignement sur le Programme d'apprentissage en milieu de travail, veuillez communiquer avec le centre local d'emploi le plus près de chez vous ou consulter le site Internet d'Emploi-Québec.

Emploi-Québec

Communiquez avec le centre local d'emploi le plus près de chez vous ou consultez

le site Internet d'Emploi-Québec :

PAMT

<http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/qualification-professionnelle/qualification-volontaire/apprentissage-en-milieu-de-travail/>

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites

(PlastiCompétences inc.)

75, boul. De Mortagne

Boucherville (Québec) J4B 6Y4

Téléphone : 450-655-5115

Site Internet : www.plasticompetences.ca

www.partagedexperience.ca

1 Voir la fiche d'information sur le métier d'opérateur d'extrudeuse de matières plastiques (procédés, profilés et tubes, plaques et feuilles, gonflage et soufflage).